

La protection sociale dans la tourmente : les retraites

Jean-Marie Harribey

<http://harribey.u-bordeaux4.fr>

Ce diaporama complète celui qui est à :

<http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/diapo-financement.pdf>

Les régimes de retraites

Régimes de base (répartition)

Régime général : salariés du secteur privé

Régimes particuliers (spéciaux)

- fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales, des hôpitaux
- salariés des entreprises publiques : SNCF, RATP, EDF-GDF, Banque de France, Caisse autonome nationale de sécurité sociale des mines, Opéra, Comédie française
- salariés des organismes agricoles (MSA)
- salariés de certains secteurs privés : mines, clercs et employés de notaires, marins

Régimes des travailleurs indépendants

- exploitants agricoles
- commerçants, artisans
- professions libérales

Les régimes de retraites (suite)

Régimes complémentaires (répartition)

Salariés du privé et salariés dépendant de la MSA

- celui des cadres et salariés dont le salaire dépasse le plafond du régime général : AGIRC
- celui des autres salariés du régime général ou dépendant de la MSA : ARRCO
- celui des contractuels et vacataires de l'Etat : IRCANTEC

Artisans et professions libérales

Régimes supplémentaires facultatifs (capitalisation)

- organisés par des entreprises, contrats d'assurance-vie, assurance-retraite
- fonctionnaires : PREFON

Sommaire

- **1. Pourquoi tant de tapage ?**
- **2. Définir une alternative**

1. Pourquoi ?

- **L'évolution démographique**
- **Les systèmes de retraites**
- **Les « réformes »**

L'évolution démographique

- **3 causes**

- **Taux de fécondité : 1,9 enfant par femme (< 2,1)**
- **Espérance de vie : + un mois et demi à deux mois par an**
- **Baby-boom de 1945 à 1965**

- **Structure de la population française**

	2000	2040
0-19 ans	25,6%	20,6%
20-59 ans	53,8%	45,9%
60 ans et plus	20,6%	33,5%
TOTAL	100%	100%

Evolution des ratios de dépendance

- **Conséquence**

- **2000 : 4 retraités pour 10 cotisants**

- **2040 : 7 retraités pour 10 cotisants**

- **Retraités/actifs : + 75% de 2000 à 2040 (1,41% par an)**

- **Inactifs (jeunes et vieux)/actifs : + 25% de 2000 à 2040 (0,56% par an)**

Les retraites par répartition

- **Principe** : Prélèvement d'une partie de la richesse produite dans l'économie (valeur ajoutée) par les travailleurs actifs. Ces cotisations sociales sont aussitôt utilisées pour payer les retraites.
- **Mode de calcul (assiette)** : Les cotisations sont calculées sur la base d'un pourcentage de la masse salariale. Les cotisations vieillesse représentent environ 20% de la masse salariale.
- **Evolution** : (si taux de remplacement avait été maintenu à 78%)

	1960	2003	2040
PIB milliards € 2003	410	1500	?
Retraites	5,4%	12%	18,6%

La capitalisation

- **Principe :**

- L'épargne individuelle est placée et les revenus tirés de ces placements sont capitalisés.
- Au moment du départ en retraite, les compagnies d'assurances et les fonds de pension vendent les titres financiers qu'ils avaient achetés pour le compte de leurs souscripteurs.

- **Illusions :**

- L'argent placé n'est pas « récupéré » lors de la retraite. Il est prélevé sur la richesse produite à ce moment-là par les travailleurs actifs.
- Le système par capitalisation ne produit rien, il répartit différemment.
- Il est soumis aux mêmes contraintes démographiques que le système par répartition (fonds de pension américains, anglais, néerlandais et... français !)

- **Risques :**

- Retraites soumises aux caprices de la Bourse (faillites retentissantes)
- Aggravation des inégalités au sein des pays riches et entre les pays riches et les pays pauvres

La « réforme » de 1993 (Balladur)

4 mesures

- **40 ans de cotisations au lieu de 37,5**
- **calcul de la retraite sur la base du salaire des 25 meilleures années au lieu des 10**
- **indexation des retraites sur les prix et non plus sur les salaires**
- **décote de 10% par année manquante**

Conséquence

- **Baisse du niveau des retraites : - 20%**

La « réforme » de 2003 (Raffarin-Fillon)

Principales mesures

- **40 ans de cotisations pour les salariés de la fonction publique en 2008**
- **décote de 3% par année manquante puis de 5% en 2015**
- **41 ans de cotisations en 2012, 42 ans en 2020, pour tous les salariés (du privé et du public)**

Contradictions

- **L'augmentation de la durée de cotisation n'accroît pas le taux d'activité tant qu'il n'y a pas d'emplois supplémentaires (jeunes au chômage et vieux au travail)**
- **Les salariés du privé cessent leur activité en moyenne à 57,5 ans (préretraite, chômage après 55 ans)**

La baisse des retraites des fonctionnaires

- Jusqu'à la réforme de 2003 : $37,5 \text{ ans} \times 2\% = 75\%$ du salaire
- Aujourd'hui : $75\% / 40 \text{ ans} = 1,875\%$ par an
 - Si on part à la retraite à 60 ans avec seulement 37,5 ans de cotisations : 1 ère amputation : $37,5 \times 1,875\% = 70,3125\%$ du salaire
 - Décote : 3% par année manquante $70,3125\% - 2,5 \times 3\% = 65,039\%$ soit 9,961 points de moins par rapport à 75
= - 13,28%
- Demain : décote de 5% par année manquante
 $70,3125\% - 2,5 \times 5\% = 61,52\%$ soit 13,48 points de moins par rapport à 75 = - 17,97%

Épargne-retraite

- **La loi Fillon a créé trois plans d'épargne retraite (PERP, PERE, PERCO) qui se sont ajoutés aux dispositifs d'épargne-retraite existant déjà dans le secteur privé et dans la fonction publique**
- **L'épargne-retraite proprement dite représente encore peu de choses (100 milliards d'euros, soit 3,2 % du patrimoine financier des ménages) : les réformes reposent implicitement sur une logique patrimoniale, en comptant essentiellement sur l'assurance-vie (environ 1000 milliards) et l'immobilier (5000 milliards)**

2. Les enjeux

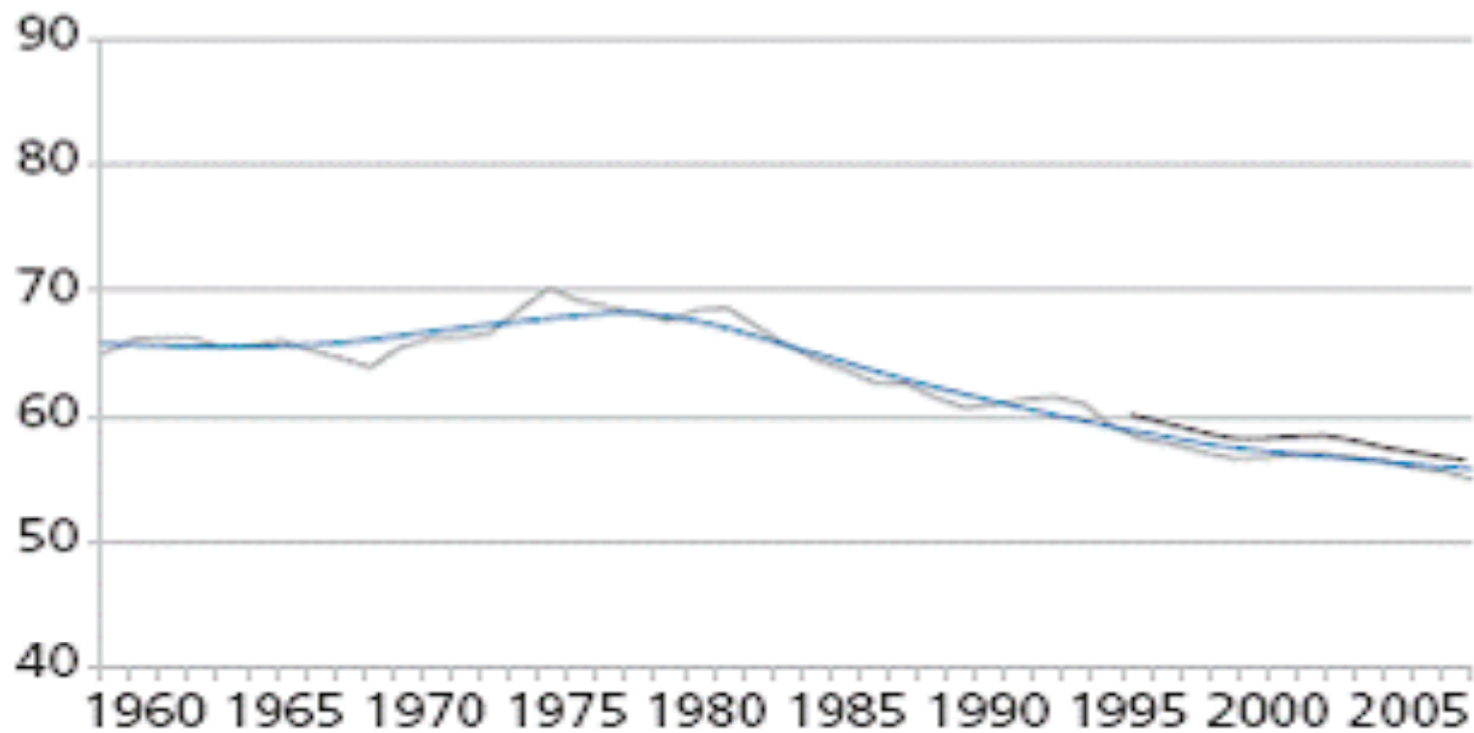
- **Répartition de la valeur ajoutée dans le capitalisme néolibéral**
- **Le financement des retraites et de l'ensemble de la protection sociale**
- **Un autre partage de la valeur ajoutée**

Part des salaires dans la valeur ajoutée

Source : Eurostat

Chart 1: EU-15 and EU-27

— contemporaneous EU-15 — trend EU-15
— contemporaneous EU-27



Rapport du COR (2001)

- Avec les options pour tous : pas d'allongement de cotisation, pas de baisse des pensions
 - besoin de financement évalué à **6,5 points de PIB à l'horizon 2040** (de 12 à 18,5% PIB)
 - couvert par une hausse du taux de cotisation de **0,37 point par an jusqu'en 2040**.
 - Tout à fait réalisable : compte tenu des gains de productivité, le niveau de vie des salariés progresse malgré cette hausse.
- Retour des salariés du privé à **37,5 annuités = 0,3 point de PIB**

Rapport du COR (2007)

- **A court terme** : déficit (2,4 milliards d'€ en 2006), résultant notamment d'une « évolution de la masse salariale moins favorable qu'anticipé, en dépit de l'amélioration de la conjoncture » (COR 2007, p. 19)
- **A plus long terme** :
 - A l'horizon 2050, besoin de financement revu à la baisse : entre un peu moins de 2 points et près de 5 points de PIB
 - Pourquoi cette nouvelle évaluation ?
 - taux de fécondité de 1,9 enfants par femme, au lieu de 1,8
 - solde migratoire de 100 000 par an (au lieu de 50 000)
 - allongement de l'espérance de vie moins fort que prévu

Taux de cotisation = taux de remplacement x ratio de dépendance

$$\frac{\text{pension moyenne}}{\text{salaire moyen}} = \text{taux de cotisation} \frac{\text{nombre de cotisants}}{\text{nombre de retraités}}$$

- **3 leviers pour équilibrer l'assurance vieillesse :**
 - **taux de remplacement (niveau de pension)**
 - **taux de cotisation**
 - **ratio actifs/inactifs (inverse du ratio de dépendance)**
 - . **structure de la démographie**
 - . **nombre d'annuités de cotisation**
 - . **taux de chômage et taux d'activité (notamment des femmes)**
 - . **immigration**

Remise en cause des droits

- **L'allongement de la durée de cotisation n'accroît pas le ratio actifs/inactifs tant qu'il n'y a pas d'emplois supplémentaires (taux de chômage élevé des jeunes, seniors en sous-emploi)**
- **Age moyen de cessation d'activité :**
57,5 ans pour le privé et 57,1 pour le public, en décalage avec l'âge de liquidation
au moment de leur retraite, seuls 43 % des salariés sont en emploi, contre 60 % en 1983 (aucune amélioration, donc suite aux « réformes »)
Les 57 % hors emploi sont en préretraite, chômage, invalidité, longue maladie
La plupart des salariés partiront à la retraite avec des pensions moindres

Aggravation des inégalités

- Menées soi-disant au nom de l'équité, ces réformes aggraveront les inégalités à cause des carrières heurtées :
 - **les femmes** : pensions en moyenne inférieures de 40% aux hommes. Seulement 39% des femmes retraitées ont pu valider 37,5 ans (contre 85 % des hommes)
 - **les chômeurs, précaires, petits boulots, temps partiels**
 - **les jeunes générations** qui débutent + tard dans la vie active (25 ans => retraite à 67 ans ?), avec handicap d'un taux de chômage fort (23%)
 - **les métiers pénibles** (espérance de vie différente des cadres et des ouvriers)
- Les titulaires de revenus souscriront à des plans de retraites par capitalisation

Alternatives ?

- **Principes**

- La richesse continuera d'augmenter, surtout si l'emploi progresse.

- De combien ? 1% par an ? Elle serait alors multipliée par 1,5 en 40 ans.

- De 1,75% par an ? Elle doublerait en 40 ans.

- Il faut organiser une répartition des revenus plus favorable aux salariés et retraités, d'autant que la masse salariale a baissé de 8 points dans la valeur ajoutée depuis 20 ans

- **Conseil d'orientation des retraites (Rapport 2007, en intégrant les deux « réformes » 1993 et 2003)**

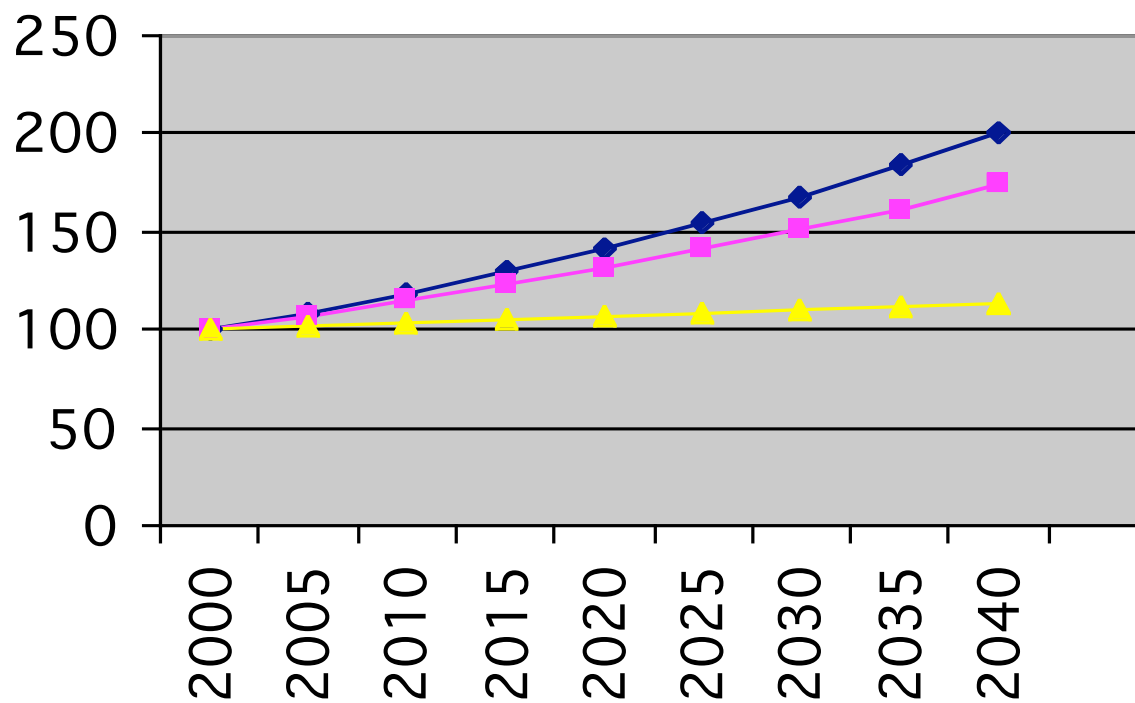
- En 2020 : 0,7 point de PIB

- En 2050 : entre 2 et 5 points de PIB

- **Autres scénarios ?**

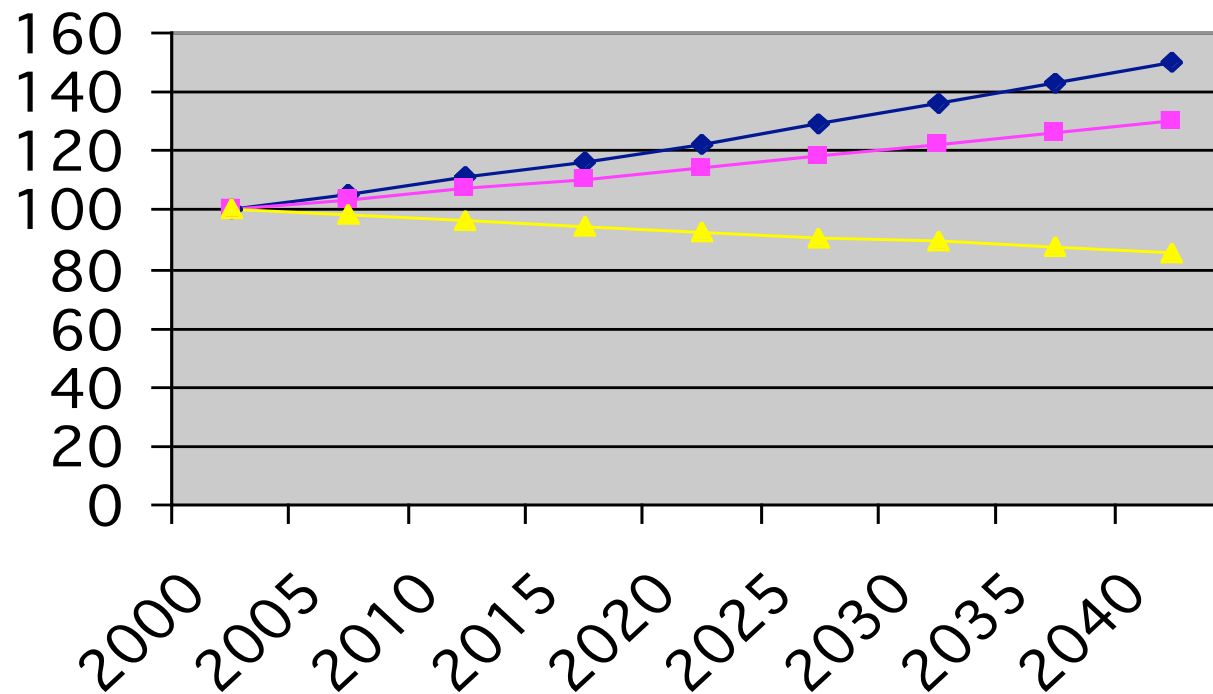
**Si la production double en 40 ans (+1,75% par an), base 100 en 2000
et même si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante**

- **Courbe en bleu : progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (doublement en 40 ans)**
- **Courbe en jaune : dès lors, la progression des retraites individuelles ne peut dépasser 14% en 40 ans (+0,33% par an au lieu de 1,75% par an pour les salariés)**
- **Courbe en violet : progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+74% en 40 ans, soit +1,39% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant**



Si la production augmente de 50% en 40 ans (+1% par an), base 100 en 2000 et même si la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste constante

- **Courbe en bleu :** progression des salaires directs individuels s'ils bénéficient d'une progression de leur pouvoir d'achat égale à la croissance économique (+50% en 40 ans)
- **Courbe en jaune :** dès lors, les retraites individuelles diminuent de 14,3% en 40 ans (-0,35% par an au lieu de +1% par an pour les salariés)
- **Courbe en violet :** progression des salaires directs individuels et des retraites individuelles (+30% en 40 ans, soit +0,67% par an) si le niveau de vie relatif des salariés et retraités reste constant



Quels moyens de financement ?

Les cotisations ?

- **Augmentation des salaires parallèlement à la productivité du travail** : les cotisations augmentent automatiquement sans changer leur taux

Résultat : la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée reste stable

- **Augmentation du taux de cotisations dites « patronales »**
- Résultat** : la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée augmente

- **Elargissement de l'assiette des cotisations sociales à l'ensemble de valeur ajoutée (masse salariale + profits)**

Résultats :

- la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée augmente
- les entreprises de « main d'œuvre » paient relativement moins de cotisations sociales

Quels moyens de financement ?

La fiscalité ?

- **CSG pour les retraites** : méthode proche de l'élargissement de l'assiette des cotisations, mais délaisse la répartition primaire
- **TVA sociale** : déductible à la frontière
 - contre les délocalisations ?
 - dumping fiscal en Europe
 - impôt proportionnel
 - neutralité des prélèvements (CSG et TVA ne feraient que stabiliser la part de la masse salariale dans la valeur ajoutée)

Augmenter les ressources ou neutralité ?

Source : Attac, « Rapport sur la TVA "sociale" », 2007

	Taux de prélèvement inchangé	Taux de prélèvement accru
Mode de financement inchangé	<i>Statu quo</i>	<i>Augmentation du taux de cotisation</i>
Nouveau mode de financement	<i>Bascule neutre TVA, CSG</i>	<i>Elargissement de l'assiette des cotisations</i>

Les régimes spéciaux ?

- **Apparus dans une période où n'existaient pas le régime général**
- **5% des salariés**
- **Cheminots : 37,5 ans de cotisations**
 - **Taux de remplacement de 61% (71% dans le privé)**
 - **Peu d'agents partent avec 37,5 ans**
 - **Pourtant des taux de cotisations supérieurs**
 - **1 actif pour 1,25 retraité à la SNCF, les cotisations ne représentent que 38% des pensions (51% Etat, 11% régime général)**
 - **Equilibre entre 2015 et 2020**
 - **Des métiers ont disparu, l'âge précoce de la retraite a permis à la SNCF d'augmenter la productivité**

Solutions

- **Age du départ à la retraite à taux plein à 60 ans**
- **Indexation des pensions sur les salaires**
- **Garantie d'un taux de remplacement moyen de 75 % du salaire**
- **Retour aux 37,5 annuités de cotisation pour avoir une retraite à taux plein**
- **Pas de pension inférieure au Smic**
- **Convergence des régimes sur cette base**

Alors, pourquoi détruire les retraites par répartition ?

- **Reprendre l'offensive contre tous les salariés**
Durée de cotisation, baisse des pensions,
bouclier sanitaire, franchises médicales
- **Drainer l'épargne vers les marchés financiers**
- **Elargir le champ de l'accumulation du capital**

Qui a dit ?

- « Quel que soit l'arbitrage retenu [entre taux de prélèvement sur les actifs, âge de la retraite et niveau de vie relatif des retraités], la croissance de la productivité permet de financer des pensions de retraite plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui, et ce pendant plus longtemps. En aucun cas, il n'y aura de paupérisation à long terme des retraites des systèmes publics par répartition. »¹
- « Prenons la période de dégradation la plus rapide, c'est-à-dire la période 2005-2025. Dans cette période, il suffirait d'un progrès de productivité de l'ordre de 0,5% par an pour compenser la diminution relative du nombre d'actifs. Ainsi, les progrès de productivité, sauf hypothèse très défavorable, devraient permettre aux actifs du siècle prochain dont le poids relatif décline, d'assurer un niveau de vie constant et très probablement croissant à l'ensemble de la population. »²

- **1 . Jean-Michel Charpin, *L'avenir des retraites*, Rapport du Commissariat Général du Plan, Paris, La Documentation française, 1999, p. 144.**
- **2. Didier Blanchet et Denis Kessler, « Prévoir les effets économiques du vieillissement », *Economie et Statistique*, n° 233, juin 1990, p. 11.**

« La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance ! »

Denis Kessler, « Adieu 1945, Raccrochons notre pays au monde », *Challenges*, 4 octobre 2007

Des retraites dans un système non productiviste

- **Répartition de la richesse entre les classes sociales et répartition entre richesse privatisée et richesse socialisée : mieux la richesse est répartie, moins la recherche d'une croissance forte est nécessaire**
- **Dans le cadre d'une fiscalité redistributive**
- **Dans le cadre d'une politique de plein emploi**
- **Le refus de l'allongement de la durée de cotisation se fonde sur la recherche de la qualité de la vie et sur l'utilisation des gains de productivité pour la RTT**
- **Solidarité internationale pour éviter que le Sud ne finance les retraites du Nord**

Conclusion

- **Retraites = problème politique plus qu'économique**
- **Enjeu = choix de société :**
 - **ou bien approfondissement des inégalités, dégradation des conditions de vie, pour donner de nouveaux espaces au capitalisme**
 - **ou bien solidarité entre les générations par le biais de la transmission d'une dette sociale, qui rappelle le principe du don mais avec une dimension collective**